

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

Vu la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché public de Services n°24035 ayant pour objet la conclusion d'un contrat de cession du droit de représentation du spectacle "MOON - Cabinet de curiosités lunaires",

DECIDE :

Article 1 : de confier le marché n°24035 de Services à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2024/97	Compagnie Barks 75018 Paris	Marché 24031 : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle "MOON - Cabinet de curiosités lunaires"	5 275 € TTC

Article 2 : de signer le marché de Services mentionné à l'article 1, pour quatre représentations du spectacle sur 2 jours (dimanche 29 et lundi 30 septembre 2024).

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

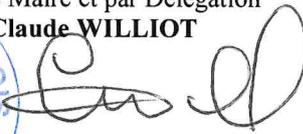
Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

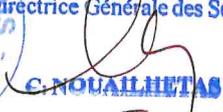
Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020 Sannois, le 19 août 2024

Pour le Maire et par Délégation
Claude WILLIOT




1^{er} adjoint au maire
Délégation Générale



Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUALHETAS

Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 20 août 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20240819 - DC2024-97 CC

Publiée le 21 août 2024